

**REPARTITION DES RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES:
Conséquences du remplacement de la taxe professionnelle (TP) par la contribution économique territoriale (CET)**

**1. Communes non membres d'une intercommunalité
(anciennement) à taxe professionnelle unique (TPU)**

taux fixé par la collectivité territoriale

taux fixé par l'Etat, taux figé ou pas de taux (dotations, transferts de charges...)

Avant réforme	Projet de loi de finances initial (gouvernement)	Assemblée Nationale	Sénat	Final
taxe d'habitation : part communale				
Taxe foncière sur les propriétés bâties: part communale	Taxe foncière sur les propriétés bâties: part communale avec abattement de 15 % des bases industrielles		Taxe foncière sur les propriétés bâties : part communale (sans abattement)	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties: part communale				
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères				
				Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER) : 30% éoliennes terrestres
Droits de mutation à titre onéreux				
Autres recettes fiscales (imposition forfaitaire sur les pilônes...)				